

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
N°46-2022

**PAC / Semaine européenne du développement durable 2022**

**Pas d'alimentation durable sans emplois de qualité**

Pour la CFDT Agri-Agro, renforcer les exigences sociales dans le secteur alimentaire est un enjeu du développement durable. La conditionnalité sociale des aides de la politique agricole commune doit être un levier efficace et juste, mobilisable dès 2023.

L'accès à une alimentation durable nécessite un système alimentaire capable de produire en respectant les trois piliers du développement durable. Longtemps occultée, la condition des salariés en agriculture entre enfin dans la politique agricole commune (Pac).

En conditionnant le versement des aides de la Pac à des exigences sur le contrat de travail et la santé et sécurité des travailleurs, la conditionnalité sociale doit permettre de relever les standards sociaux dans l'agriculture européenne et de limiter le dumping social. La France, qui a soutenu cette mesure, la met en place dès 2023.

La CFDT Agri-Agro sera vigilante afin que cette avancée historique soit effective et améliore les conditions d'emploi et de travail des salariés. Nous avons adressé nos propositions au ministère de l'Agriculture pour établir un tableau de sanctions simple, efficace et juste.

Nous interpellons sur les moyens nécessaires qui devront être attribués aux services d'inspection du travail en charge des contrôles de l'application du droit du travail.

*Fait à Paris, le 21 septembre 2022*

Contacts :

**Franck TIVIERGE**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80  
**Gaël DAVID**, Secrétaire fédéral : 06 76 16 43 00  
Presse : 06.89.04.25.27